

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
HUITIEME LEGISLATURE

LOI N°017-2021/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2020-012/PRES DU 20 OCTOBRE 2020 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DU
MILLENNIUM CHALLENGE CONCLU LE 13 AOUT 2020 A
WASHINGTON, ENTRE LE BURKINA FASO ET LE MILLENNIUM
CHALLENGE CORPORATION (MCC), POUR LE FINANCEMENT
D'UN SECOND COMPACT DU MILLENNIUM CHALLENGE AU
BURKINA FASO**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu La Résolution N°001-2020 du 28 décembre 2020 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 20 avril 2021

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-012/PRES du 20 octobre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord du Millennium challenge conclu le 13 août 2020 à Washington, entre le Burkina Faso et le Millennium challenge corporation (MCC), pour le financement d'un second compact du Millennium Challenge au Burkina Faso.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 20 avril 2021

Pour le Président de l'Assemblée nationale,

le Vice-président



Batio Nestor BASSIERE



Le Secrétaire de séance



Maimouna OUEDRAOGO/SAWADOGO